ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 536 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a acquis l'Île Brion par expropriation en décembre 1986;

CONSIDÉRANT QUE l'Île Brion est devenue la 20e réserve écologique du Québec, le 29 septembre 1988, afin de préserver un site naturel représentatif, très peu perturbé par les activités anthropiques;

CONSIDÉRANT QUE les Madelinots ont toujours revendiqué un droit d'accès à l'Île Brion;

CONSIDÉRANT QUE les phoques gris sont de plus en plus présents à l'Île Brion;

CONSIDÉRANT QUE les phoques gris causent des problèmes de déprédation et ont un impact important sur les pêcheries;

CONSIDÉRANT QUE la pêche est le pilier économique de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la chasse aux phoques a toujours été une activité traditionnelle aux Îles-de-la-Madeleine et ce, depuis plus de 400 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a failli à son rôle de gestionnaire de ce territoire protégé en n'y investissant peu de sommes pour maintenir le programme éducatif et les infrastructures en bon état;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, réclamons du gouvernement du Québec :

- une rencontre aux Îles-de-la-Madeleine entre la direction des aires protégées du MDDELCC et les partenaires régionaux;
- une mise à jour du plan de conservation de la réserve écologique de l'île Brion;
- un investissement substantiel du MDDELCC pour remettre en état les infrastructures (bâtiments, sentiers, pancartes, etc.);
- de retirer de la réserve écologique la zone de la plage du secteur ouest comprise entre la ligne des basses et hautes marées pour y permettre la chasse aux phoques.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Germain Chevarie
Député des Îles-de-la-Madeleine

2017-05-2

Date de signature de l'extrait